UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance du mardi 5 mars 2019

Délibération 2019.CA.19 Plan d'actions ISITE-BFC

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice: 45

Quorum: 24

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Majorité requise pour le vote : 21

Ne prend pas part au vote: 0

Pour: 31 Contre: 4 Abstention: 4

Administrateur provisoire d'UBFC

Le Conseil d'Administration, convaincu du très grand bénéfice et de l'absolue nécessité de développer le projet ISITE-BFC et l'université fédérale de recherche Université Bourgogne Franche-Comté, valide de manière volontariste le plan d'actions mais affirme la nécessité d'initier, au printemps 2019, une véritable réflexion sur l'évolution potentielle des statuts, en y associant les conseils et les communautés.

Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités